

DEPARTEMENT

OISE

ARRONDISSEMENT

CLERMONT

CANTON

ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice	23
De présents	17
De votants	20

OBJET

Désignation d'un secrétaire de séance

Date de la convocation : 01/12/2025

Nombre de votes pour : 20
 Nombre de votes contre : 0
 Nombre d'abstentions : 0

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme COURSEAUX Estelle, M. PETIT Jean-Luc, Mme MOKRI Djamil, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. RUCHOT Éric, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, Mme DELPLANQUE Sophie, M. NAVARRO Julien, M. VAUCHELLE Patrick, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric.

Absents représentés :

Mme WALLON Christine qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis
 Mme POCHOLLE Stéphanie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles
 Mme LOISEL Marie-Christine qui avait donné pouvoir à M. LEFRANC Dominique

Absentes excusées :

Mme MATS Anik
 Mme PRUVOST Gisèle
 Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie

Secrétaire : M. NAVARRO Julien

VU le C.G.C.T. et notamment son article L 2121-15,

CONSIDERANT l'obligation de désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE de désigner M. NAVARRO Julien, secrétaire de séance.

Le Maire

 Denis FLOUR



Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

ID : 060-216003715-20251208-09DEC25_01-DE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens (80) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télerecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr